



SAINT-BENOIST-SUR-VANNE



MODIFICATIONS FANTAISISTES DANS L'ÉGLISE EN 1728

14 juillet 1728 Ordonnance concernant l'église

Suite au procès-verbal de visite de l'église de Saint-Benoist-sur-Vanne du 6 juin dernier, il a été constaté que Nicolas CAMUSAT, le curé du lieu a fait percer le mur extérieur de la sacristie de sa propre initiative. Il y a fait installer une porte qui lui permet d'aller facilement au presbytère.

De la même façon, M. de VIENNE seigneur du lieu a commencé le percement du mur du chœur de l'église pour y mettre une porte donnant sur son banc seigneurial. Ce qui est « *une entreprise inouye** ».

Par l'inspection des murailles et par le rapport des plus anciens habitants, on peut craindre « *que les vents impetueux pourroient éteindre les cierges sur l'autel, renverser les feuillets du missel et peutetre meme, soulever la palle du calice et jusqu'à la S^{te} hostie* ».

Cette ouverture pourrait fragiliser le bâtiment et nécessiter des réparations ultérieures.

Ces portes supplémentaires permettraient plus facilement l'introduction de voleurs.

Il est donc ordonné de cesser immédiatement les travaux en cours, de condamner la porte déjà faite et de remettre cette église dans son état premier.

Il est interdit à l'avenir à quiconque et sous aucun prétexte, d'innover sur ce sujet.

* inouï = qu'on n'a jamais entendu auparavant (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)

La pâlè est une pièce carrée très rigide, généralement constituée d'un morceau de carton enveloppé dans un tissu blanc (qui peut aussi être un peu décoré et brodé). Elle est destinée à être posée sur le calice pendant la messe afin de protéger son contenu des poussières ou insectes qui pourraient y tomber. (wikipedia)

